



INFORMATION

ICP

Nous vous informons de la mise en paiement et de la régularisation de l'ICP :

- La nouvelle ICP mensuelle de base a été mise en place sur la paye de mai.*
- Tous les agents du CEA percevront 210,33 € bruts d'ICP pour le mois de mai.*
- Une régularisation sera également versée, couvrant les mois de janvier, février, mars et avril.*

Pour les agents dont l'ICP majorée 2023 est supérieure à la nouvelle ICP 2024, l'ICP majorée 2023 a été maintenue.

Contrairement aux vendeurs de rêves et aux syndicalistes des réseaux sociaux, cette réforme historique est et restera le fruit du travail obtenu par FO justice.

